

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2019

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres représentés : 2

Membres absents : 7

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jean TELASCO, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Chantal CAUVY-GAUBY, Yves ESCAPE, Jean CAMO, Yannick COSTA, Julie SANZ-GUERRERO, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri BERTRAND (procuration à Guy PALOFFIS), Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES (procuration à Chantal CAUVY-GAUBY)

Absents excusés : Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Jean-Marie ROGER, Jacques BASSET.

Secrétaire de séance : Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

Date de la convocation : 04/04/2019

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Corinne ROLLAND-MCKENZIE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

INFORMATION DES DECISIONS FINANCIERES DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS : MARCHES ENTRE 5 000 ET 90 000 € HT

- Marché de prestation d'assistance juridique : HG&C Avocats pour un montant annuel de 8 500 € HT sur 2 ans.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- 01 / Approbation et vote du Compte administratif 2018 - Budget principal
- 02/ Approbation et Vote du Compte de Gestion 2018
- 03/ Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- 04/ Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2018
- 05/ Vote du Budget Primitif 2019 - Budget principal
- 06/ Vote du Budget Primitif 2019 – ZAE « La Branca Del Mas »
- 07/ Versement subvention de fonctionnement 2019 Association Fêtes et Culture : convention
- 08/ Demande de subvention à l'Etat DSIL 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) - Rénovation de la halle des sports
- 09/ Modification du tableau des effectifs du personnel
- 10/ Dénomination de rues - Lotissement « Les Serres »
- 11/ Convention de liquidation du SIVOM PRP : répartition actif / passif
- 12/ Vente immeuble 85 Av République
- 13/ Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 66 - Contrat bourg centre – Mise en valeur des vestiges de l'enceinte de la cellera - Aménagement du parvis de l'église / Centre d'interprétation des celleres du Roussillon : Phase 1 : Réfection toiture
- 14/ Déclarations préalables : modification ouverture local poterie & maison 47 rue des Aires
- 15/ DIA (pour information)

M. Le Maire demande l'autorisation de rattacher le point cité ci-dessous à l'ordre du jour de la présente séance :

- ***ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE - GRAND THEATRE DU « LICEU DE BARCELONA »***

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

DOSSIER 01
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Après avoir présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, M. Jean-Paul BILLES, Maire, quitte la salle. Mme Catherine MIFFRE, première Adjointe, désignée Présidente à l'unanimité, propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2018, dont les résultats définitifs sont résumés comme suit :

Section de Fonctionnement (excédent) : 1 001 408,36 €

Section d'Investissement (déficit) : - 568 280.71 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2018 dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2018 établi par le Trésorerie de Saint Estève et **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 02
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE -
BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR M. AHMED HAMIDANI,
TRESORIER PRINCIPAL

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

M. le Maire donne un récapitulatif du compte de gestion 2018 du budget principal de la Commune établi par M. Ahmed HAMIDANI, trésorier principal de Saint-Estève ; compte de gestion dont les écritures sont conformes au compte administratif 2018 de la Commune

Après en avoir débattu, le conseil municipal **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 03
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2018 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, **CONSTATANT** que le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : **1 001 408.36 €**
- Un déficit de la section d'investissement de : **- 568 280.71 €**

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ▶ **Affectation en section d'investissement au compte 1068** : 976 408.36 €
- ▶ **Excédent de fonctionnement reporté compte 002** : 25 000.00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 04
APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EXERCICE 2018 - COMMUNE

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2018 **APPROUVE** ledit bilan annexé au compte administratif 2018 de la Commune (bilan annuel disponible en Mairie).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

M. Yves ESCAPE s'excuse et quitte la séance du Conseil Municipal.

DOSSIER 05
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE -

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Après avoir passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2019, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget primitif 2019 dont :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 078 063 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 248 868 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE ECONOMIQUE (ZAE)
« La Branca Del Mas » -

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

M. le Maire fait part à l'assemblée du montant prévisionnel de l'opération de zone artisanale économique de proximité, appelé « La Branca Del Mas », et soumet un projet de budget primitif 2019 exprimé en Hors Taxes.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget primitif 2019 pour le budget annexe (comptabilité M 14, appliquant la comptabilité des stocks) de la ZAE « La Branca Del Mas » dont :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 409 000 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 204 500 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 07

CONVENTION FINANCIERE POUR VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FÊTES ET CULTURE »

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Monsieur Yannick COSTA étant intéressé par l'affaire en tant que membre du bureau de l'Association Fêtes et Culture quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation impose pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € (vingt-trois mille euros), la signature d'une convention financière entre la Commune et l'association bénéficiaire de la subvention.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (disponible en Mairie).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 08

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2019 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL RENOVATION THERMIQUE ET MISE AUX NORMES DE LA HALLE DES SPORTS

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de la halle des sports (remplacement de la pompe à chaleur air/eau -dont le fluide frigorigène R-22 est interdit-, remplacements des convecteurs électriques par des DRV, mise en place d'éclairages à LED), M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2019.

CONSIDERANT que cette opération est nécessaire afin, d'une part, de répondre aux normes fixées en matière de fluide frigorigène, et d'autre part rénover les bâtiments en vue de réaliser des économies d'énergies, le Conseil Municipal **DECIDE** de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DSIL 2019 pour l'opération précitée et **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux subventionnables DSIL 2019			
Phase 1 : Travaux de chauffage	142 946,44 €	Participation espérée DSIL 2019	100 000,00 €
Phase 1 : Travaux d'électricité/éclairage	57 665,00 €	Participation espérée Région "Bourgs-Centres" 2019 (30%)	120 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT	15 045,86 €	Participation espérée Département (20%)	80 000,00 €
TOTAL montant subventionnal DSIL 2019	215 657,30 €		
Travaux non subventionnables DSIL 2019		Fonds propres Commune	100 000,00 €
Phase 2 : Travaux de revêtement de sol	90 000,00 €		
Phase 2 : Travaux de rénovations diverses	79 388,56 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT	14 954,14 €		
TOTAL	400 000,00 €	TOTAL	400 000,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 09

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, d'une part au vu des avancements de grade 2019 concernant Régine CRAPS sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et de Marie-Ange PARRAMON sur le grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe et d'autre part, afin d'ouvrir des postes de personnel contractuel pour faire face aux non renouvellements des contrats aidés qui sont remplacés par des contrats à durée déterminée.

Le Conseil Municipal **MODIFIE** et **ARRETE** le tableau des effectifs du personnel communal (disponible en Mairie)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 10

DENOMINATION DE RUES - LOTISSEMENT « LES SERRES »

Dossier retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine séance.

DOSSIER 11

APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE PORTES ROUSSILLON PYRÉNÉES

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Suite à la dissolution du syndicat Mixte ex SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de passer une convention de liquidation du Syndicat Mixte afin d'acter la répartition des actifs et passifs.

Le Conseil municipal **APPROUVE** la convention de liquidation du Syndicat Mixte (ex SIVOM) Portes Roussillon Pyrénées (disponible en Mairie) actant la répartition des actifs et passifs et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention de liquidation.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 12
COMPROMIS DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER - 85 AVENUE DE
LA REPUBLIQUE – SCI LAËTI

Dossier retiré de l'ordre du jour ; vente déjà autorisée par délibération n°2017/094 en date du 24 juillet 2017.

DOSSIER 13
CONTRAT TERRITORIAL REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE /
PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE (PMM CU)
DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 66
CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES DU ROUSSILLON PHASE 1 :
REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON BORDO & MISE EN VALEUR DES
VESTIGES DE L'ENCEINTE DE LA CELLERA - AMENAGEMENT DU PARVIS DE
L'EGLISE

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

M. le Maire propose de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la phase 1 (réfection de la toiture de la maison Bordo) du projet de centre d'interprétation des celleres du Roussillon et la mise en valeur des vestiges de l'enceinte de la cellera - aménagement du parvis de l'église dans le cadre du Contrat Territorial Bourg-Centre OCCITANIE

Le Conseil Municipal, **DECIDE DE SOLLICITER** auprès du Département des demandes d'aides financières pour les opérations précitées selon les plans de financement ci-après, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Plan financement Département "Bourgs-Centres" - Centre d'interprétation des Celleres du Roussillon - Phase 1 :
réfection de la toiture de la maison BORDO

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Coût travaux toiture	75 153,80 €	Participation espérée Région "Bourgs-Centres" 2018 (30%)	24 166,14 €
		Perpignan Méditerranée Métropole - écoparc	25 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	5 400,00 €	Participation espérée Département	15 276,90 €
		Commune	16 110,76 €
TOTAL	80 553,80 €	TOTAL	80 553,80 €

Plan financement Département "Bourgs-Centres" - Mise en valeur des vestiges de l'enceinte de la cellera et aménagement du parvis de l'église

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Trav. préparat /Démolition	25 000,00 €	Participation espérée Région "Bourgs-Centres" 2018	36 195,00 €
Confortement structurel remparts	11 900,00 €	Perpignan Méditerranée Métropole - Fonds de concours	31 117,00 €
Restauration vestiges médiévaux	27 200,00 €	Participation espérée Département	30 000,00 €
Mise en valeur par éclairage temporisé	6 000,00 €	Commune	47 478,00 €
Reprise parements extérieurs(compris maison 28 Av. Rép)	35 000,00 €		
Aménagement du parvis (dallage)	21 000,00 €		
Mobilier urbain	3 000,00 €		
Plantations	1 000,00 €		
Panneau signalétique patrimoniale	900,00 €		
Assistance maîtr. d'ouvr	3 790,00 €		
Maîtrise d'œuvre/SPS ...	10 000,00 €		
TOTAL	144 790,00 €	TOTAL	144 790,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 14

HABILITATION DONNEE AU MAIRE - DEPOT DE DEMANDES DE DECLARATIONS

PREALABLES

MODIFICATION DE LA FAÇADE DU 47 RUE DES AIRES ET DE LA FAÇADE DU 4 RUE PAU BERGA

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

Dans le cadre de la rénovation des maisons communales situées aux n°47 de la rue des aires et n°4 de la rue Pau Berga, M. le Maire souligne qu'il est nécessaire de déposer des déclarations préalables d'urbanisme afin de modifier des ouvertures des façades (élargissement de la porte du n°47 rue des Aires donnant sur la place de la Nation, et agrandissement de l'ouverture du n°4 rue Pau Berga afin de créer une vitrine voutée donnant sur la rue).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les 2 projets de déclarations préalables d'urbanisme tel que présentés ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à déposer au nom et pour le compte de la Commune de Pézilla la Rivière 2 demandes de déclarations préalables d'urbanisme pour les travaux tels qu'exposés ci-dessus, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 16

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE

GRAND THEATRE DU « LICEU DE BARCELONA »

Rapporteur : M. Jean-Paul BILLES

M. le Maire indique qu'un déplacement culturel est organisé au Grand Théâtre du Liceu de Barcelona pour assister à l'opéra intitulé « *Les pêcheurs de perles* » les 24 et 25 mai 2019. Le prix individuel du billet d'entrée est de 80 €. Cinquante-sept personnes ont manifesté leur intérêt pour assister à cette représentation. Une liste nominative a été établie et les chèques

correspondant au nombre de billets ont été recueillis et vont faire l'objet d'un encaissement par la commune. La facture correspondante au nombre d'entrées sera acquittée par la commune. Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modalités d'organisation de cette manifestation culturelle par la Commune, cette opération étant neutre pour les finances communales, **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et **DIT QUE** les chèques seront encaissés en recettes de fonctionnement - compte 7588, la facture correspondant au nombre de billets sera imputée en dépenses de fonctionnement –compte 6232.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 15

DIA (information au conseil municipal)

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22h30